

L'hon. M. Pepin: Quels journaux lisez-vous?

M. Downey: Les contrôles peuvent maintenant devenir obligatoires et à mon avis il faut maintenir des relations constantes avec ces pays. En ce qui concerne l'article 27 du bill, et la possibilité d'interdiction d'autres importations et de restrictions qu'on pourrait apporter aux importations en vertu de cet article, je dois dire que cela n'a rien à voir avec la Commission du textile ni avec le bill, ni avec la protection de l'industrie textile. En réalité, on pourrait préciser qu'il s'agit de l'industrie textile. Je ne suis pas partisan de restrictions du genre de celle qu'on impose ici aux importations, mais je trouve qu'elles devraient être plus précises, et qu'il est presque impossible d'accepter un article ayant une portée si large.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) devrait être le premier à saisir les conséquences que peut avoir un tel article. M. Dixon de l'Association des importateurs canadiens a comparu au comité et je voudrais vous lire un passage du mémoire dans lequel il a essayé de présenter un argument se rapportant à ce que je viens de dire. Dans ce mémoire qu'il a présenté au comité le 16 février, il a déclaré que ce qu'il y avait de terrible dans la mesure législative envisagée, c'est qu'elle offusquerait gravement la plupart des clients étrangers du Canada. Il a estimé que tous les producteurs agricoles du Canada, tous les producteurs de matières premières, tous les exportateurs de produits manufacturés et, avant tout, les consommateurs canadiens se trouveraient affectés.

L'Association canadienne des consommateurs a comparu devant le comité et elle a exprimé la crainte qu'il faudrait payer plus cher les textiles importés normalement au Canada, et que cela contribuerait à faire monter les prix des marchandises dans d'autres secteurs dans la mesure où nos relations avec d'autres pays se détérioreraient. Dans la mesure où ces relations commerciales se détérioreraient, les pays en question se verraient amenés à mettre un terme à leurs importations de produits canadiens, et j'ajouterais qu'un grand nombre de pays qui importent des produits canadiens, importent des matières premières. Je le répète, je me dois d'examiner cette question comme un habitant de l'Ouest du Canada, et nous risquons d'aller au-devant d'une situation où l'on exercerait des représailles à notre égard en mettant un terme aux importations de produits de base canadiens dont beaucoup proviennent de l'Ouest.

Je répète au ministre que j'espère qu'il comprend l'importance de conserver notre clientèle internationale, et j'espère qu'il tiendra compte de ces facteurs avant de s'opposer à l'amendement à l'étude.

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à un ou deux arguments.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le secrétaire parlementaire voudrait-il s'adresser à la présidence de son siège? Il doit comprendre que nous ne sommes pas en comité et qu'il doit parler de son siège.

M. Horner: Il devra le faire sans l'aide du savoir de son ministre.

M. Howard (Okanagan Boundary): Galvanisé que j'étais pour éclairer la Chambre, je me suis levé inopportunément.

M. Horner: Pour faire changement.

[M. Downey.]

M. Howard (Okanagan Boundary): Je voudrais parler de l'inquiétude de certains députés ce soir qui laisse entendre qu'une mention d'autres produits s'est glissée dans ce bill à l'insu des députés, qu'on ne le leur a pas signalée et qu'ils l'ignoraient. Ils n'avaient aucune raison d'ignorer le fait. Peut-être l'honorable député de Peace River (M. Baldwin), qui était absent du comité, n'a-t-il pas eu l'occasion de participer à tous les débats, mais d'autres députés qui ont pris la parole ici ce soir ont assisté à plusieurs séances du comité au cours desquelles nous avons examiné attentivement chaque article du projet de loi dont nous avons discuté tous les aspects. J'aurais supposé qu'ils auraient relevé ce point au cours des discussions. S'ils ne l'ont pas fait, le ministre y a fait spécialement allusion dans un discours qu'il a prononcé à l'occasion de la deuxième lecture du bill. Je rappellerai à l'intention des députés les propos qu'il a tenus. Voici un bref extrait de son discours:

La nouvelle politique du textile prévoit l'application de mesures unilatérales, y compris le contingentement des importations, dans les cas où il sera impossible d'en arriver à une solution négociée telle qu'un arrangement restrictif. La modification dans le bill permettrait au gouvernement de faire cela. Cependant, on pourrait invoquer le nouveau paragraphe seulement après constatation officielle d'un préjudice par la Commission du textile et du vêtement, dans les cas des textiles et des vêtements, ou par le tribunal antidumping dans tous les autres cas.

Je répète: «dans tous les autres cas».

M. Horner: Oh, oh.

M. Howard (Okanagan Boundary): C'est ce qu'a dit le ministre à l'étape de la deuxième lecture. Monsieur l'Orateur, j'estime que si les membres de l'opposition officielle qui apparemment trouvent à redire au projet de loi ce soir...

● (8.50 p.m.)

M. Baldwin: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le secrétaire parlementaire n'a pas le droit de dire que nous nous y opposons. Nous trouvons à redire à certaines dispositions fort médiocres du projet de loi qui nous semblent détestables, mais nous ne nous opposons pas au projet de loi même.

M. Howard (Okanagan Boundary): Il est très difficile de le dire, d'après les observations d'un certain nombre de députés. J'avais l'impression qu'un grand nombre d'entre eux s'y opposaient très catégoriquement. Ils ne sont peut-être pas trop sûrs de leur position à ce sujet. Je voudrais faire quelques observations sur les propos du député de Peace River (M. Baldwin) au sujet de l'article 27. Je voudrais signaler qu'il porte particulièrement sur l'objet du projet de loi. Je voudrais vous lire certaines remarques faites à l'étape de la deuxième lecture. Dans sa déclaration initiale à l'étape de la deuxième lecture, le ministre a mentionné précisément cet article de la loi sur les douanes lorsqu'il a dit:

Il est arrivé dans le passé que des pays ont consenti à restreindre leurs exportations afin d'empêcher une grave perturbation du marché canadien, mais sans pouvoir y réussir... la nouvelle politique continuera de faire appel aux restrictions négociées comme principal moyen de protection contre les importations perturbatrices. Toutefois, il est évident qu'une telle façon de procéder n'est efficace que si les niveaux de restriction sont scrupuleusement respectés. La modification projetée à la loi sur les douanes permettra au gouvernement d'aider les pays exportateurs à respecter leurs engagements.